

« Bonne nouvelle pour remplacer une chaudière au gaz ou au fioul »

vendredi 15 avril 2022



MaPrimeRénov' augmente de 1.000 euros pour tout changement de système de chauffage vers un système renouvelable.

Cet avantage est prévu pour tous les dossiers de demande d'aide déposé à compter du 15 avril et jusqu'au 31 décembre 2022.

Face aux conséquences économiques, un plan de résilience économique et social a été annoncé par le Gouvernement visant ainsi la réduction des dépendances aux énergies fossiles.

Selon la ministre Barbara Pompili, « *en cumulant les aides MaPrimeRénov' et les certificats d'économie d'énergie (CEE), il sera ainsi plus avantageux pour les ménages les plus modestes de choisir une pompe à chaleur ou une chaudière biomasse et de se passer du gaz* ». Avec les deux dispositifs, les ménages pourront ainsi avoir jusqu'à 9 000 € d'aides pour changer leur chaudière au gaz par une pompe à chaleur, contre 8 000 € actuellement.

Source :

- Dossier familial, 17/03/2022, « Ma Prime Rénov : 1 000 € de bonus pour remplacer votre chaudière au gaz ou au fioul »